



Info Délits

Commune de Prangins

Avril 2015

No 4



Direction prévention et communication

Gérant de sécurité, Adj Etienne Genton, Route de Mely, 1183 Bursins. 021 557 44 66 - 079 754 50 63 - Fax : 021 557 96 25
etienne.genton@vd.ch

Urgence : 117

Délits contre le patrimoine (habitations, commerces, entreprises)

Date	Où	Endroit	Modus
1 / 2	Ch des Mouilles	Villa	Tentative de vol par effraction. Tenté de forcer une porte-fenêtre. Pas pénétré.
9	Rte de Bénex-Dessus	Villa	Vol par effraction. Forcé porte-fenêtre.

Autres délits

Dommages à la propriété	4	Vol par effraction dans des véhicules	3
Vol sans effraction dans des véhicules	1	Tentative de vol par effraction dans des véhicules	
Vol de plaque de contrôle		Vol de cycle	
Vol / Vol simple	1	Vol à la tire	
Vol à l'astuce		Vol à l'étalage	
Vol à l'arraché		Vol d'usage	

Information particulière :

Aux membres recevant les info-délits version "papier". Si vous avez une adresse E-mail et que vous désirez recevoir plus d'informations (info-délits+ et info-prév), vous pouvez me communiquer votre adresse électronique à l'adresse suivante : etienne.genton@vd.ch

Conseil du mois :

Faux plombiers (au domicile de personnes âgées) :

Plusieurs cas nous ont été signalés depuis février, principalement en ville de Lausanne. L'auteur se présente seul au domicile de la victime âgée, en prétendant avoir été envoyé par la gérance pour contrôler les radiateurs/courants d'air et en se légitimant parfois avec une carte. Il demande au lésé d'attendre dans une autre pièce pour vérifier, par exemple, un bruit et en profite pour dérober des valeurs (argent, bijoux...). L'auteur agit principalement en début de semaine, le matin et le plus souvent le mercredi.

Faux artisans (usure et /ou escroquerie au préjudice de personnes âgées) :

Nous recensons également une augmentation d'auteurs de type « gitan » qui démarchent leurs victimes directement à domicile. Ils agissent généralement à plusieurs et sont actifs dans la vente de tapis à prix surfaits, la rénovation de maisons en proposant toute sorte de travaux, tels que nettoyage du toit, des volets, des façades ou autres dalles de jardin. Dans certains cas, ils proposent des réparations de meubles (rempaillage). Les devis présentés sont prohibitifs et une fois le travail exécuté, il n'est souvent pas conforme. Il arrive également qu'ils dérobent de l'argent à la victime lors du paiement. Ils se déplacent le plus souvent avec des véhicules immatriculés en France qui sont équipés d'un crochet d'attelage ou avec des véhicules de location.

Conseils généraux :

Ne laissez pas entrer des personnes étrangères dans votre logement

N'entrez pas en matière avec ces gens et faites preuve de prudence dans ce type de démarchage

Ne donnez pas suite aux propositions de ces entreprises, sachant que la bienfacture des travaux ne correspondra pas à vos attentes

En cas de doute, demandez aux artisans les coordonnées de l'entreprise et vérifiez immédiatement auprès de la société concernée

Un ouvrier doit avoir pris rendez-vous avant de venir chez vous !

Ne versez jamais d'acompte, même pour un montant infime

Relevez le maximum de détail dont l'immatriculation du véhicule utilisé et renseignez rapidement la police via le 117

Informez vos aînés, ce sont les principales victimes !

E. Genton, adjudant